



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement des Hauts-de-France
Séance plénière du 06 décembre 2018

Démarche régionale d'accompagnement des bailleurs sociaux des Hauts de France pour atteindre le label E+C-

Appel à projet régional 2018

Rappel : la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit des dispositions visant à généraliser les constructions à énergie positive et à haute performance environnementale. Fin 2016, le ministère en charge du logement lance une expérimentation pour la construction de bâtiments exemplaires, qui préfigure la future réglementation environnementale. Un **label E+C-** (énergie positive et réduction de carbone) est créé pour appuyer cette expérimentation. Il combine pour la première fois des exigences à la fois en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie et permet aux maîtres d'ouvrage de choisir la combinaison adéquate en fonction des spécificités du territoire, de la typologie de bâtiments et des coûts induits (4 niveaux énergétiques et 2 niveaux carbone). Le label, en fixant des niveaux de performance supérieurs à la réglementation en vigueur, permet de garantir que le bâtiment répond à certaines exigences, comme des niveaux de consommation théorique à ne pas dépasser.

Objectif :

L'objectif est de poursuivre l'action menée l'an dernier et d'engager de nouveaux acteurs du logement social à s'inscrire dans cette démarche de construction de bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone.

En 2017, l'appel à projet régional destiné aux maîtres d'ouvrage HLM, pour accompagner l'expérimentation nationale E+C- a rencontré un vif intérêt : 13 dossiers avaient été déposés, mais seules 5 opérations avaient pu être retenues (les autres ne remplissant pas l'un des critères d'éligibilité du cahier des charges, à savoir relever de la programmation 2017 du financement du logement social).

Ce dispositif a été reconduit pour 2018.

Nature de l'accompagnement :

L'appel à projets 2018 s'appuie sur un cahier des charges légèrement modifié concerté avec l'URH Hauts-de-France et les membres du Comité de pilotage. Favorisant la sélection des modes constructifs les plus innovants et les plus performants, ce nouveau cahier des charges prévoit des montants de subvention modulables en fonction du niveau de performance visé en énergie et en émission carbone (de 1.000 à 3.000 €/logement) et ouvre l'éligibilité aux VEFA (vente d'un logement en l'état futur d'achèvement).

Candidatures :

10 bailleurs sociaux ont déposé leur candidature concernant 11 opérations. Cette année, contrairement à l'année dernière, les dossiers couvrent les 5 départements (1 dans l'Aisne, 1 dans l'Oise, 4 dans le Nord, 3 dans le Pas-de-Calais et 2 dans la Somme) :

-
- OPH de l'Aisne (1 dossier)
- SA HLM de l'Oise (1 dossier)
- Lille Métropole Habitat (1 dossier)
- Habitat du Nord (1 dossier)
- Notre logis (1 dossier)
- Habitat Hauts-de-France (1 dossier)
- SIA Habitat (1 dossier)
- Maisons & Cités (1 dossier)
- OPH Amiens Métropole (2 dossiers)
- Partenord Habitat (1 dossier)

Après stabilisation des calendriers de programmation, 7 opérations (dont 2 en VEFA) ont été retenues pour un montant total de 232.000 € :

- OPH de l'Aisne - Fere en Tardenois : 48.000 €
- SA HLM de l'Oise - Fleurines : 8.000 €
- Habitat du Nord – Wambrechies : 60.000 €
- Habitat Hauts-de-France – Saint Laurent Blangy : 36.000 €
- SIA Habitat – Saint Laurent Blangy : 20.000 €
- Maisons & Cités - Bruay-la-Buissière : 48.000 €
- OPH Amiens Métropole - Camon : 12.000 €